

## CECALAIT ET L'ASSURANCE QUALITE

**S**chématiquement, l'activité de CECALAIT peut être séparée, d'une part, en une activité de production d'échantillons, chaînes ou matériaux de référence secondaire, et, d'autre part, en une activité analytique pour ses propres besoins. A l'heure actuelle, il n'existe pas de référentiel d'assurance qualité regroupant ces deux types d'activité dans une même entité. Pour une reconnaissance immédiate, la solution consisterait, soit à fixer son propre référentiel, soit à mettre en place un système d'assurance qualité pour chacun de ces deux types d'activité. Toutefois aucune de ces solutions n'est parfaite, chacune présentant des avantages et des inconvénients. Dans l'attente d'un référentiel adapté, CECALAIT a néanmoins mis en place dès l'origine, un système de dispositions générales et techniques permettant d'assurer la qualité des services proposés.

**D**epuis plusieurs années, les entreprises laitières et les laboratoires sont confrontés à la mise en place de systèmes destinés à assurer la qualité de leurs activités.

La qualité des essais réalisés (à des fins internes à l'entreprise ou externes) est un point important de cette démarche. C'est pourquoi CECALAIT a été créé afin que la filière « lait » dispose d'un organisme spécialisé, ayant pour mission d'offrir un ensemble de services en vue d'une maîtrise maximale des techniques analytiques, chimiques et microbiologiques dans les laboratoires.

L'activité propre de CECALAIT peut se résumer d'une part, à une activité de production d'échantillons (chaînes d'analyses ou matériaux de référence secondaire), et d'autre part, à une activité analytique pour ses propres besoins pour établir :

- \* les valeurs de référence des « matériaux de référence secondaires »,
- \* des valeurs de référence pour les contrôles réglementaires (génétique laitière).

Force est de constater qu'il n'existe aujourd'hui aucun référentiel spécifique à ce type d'organisme et que les référentiels d'AQ existants (ISO 9002 ou EN 45001), utilisés par nos clients, apparaissent inadaptés car insuffisants sur l'une ou l'autre partie de notre activité (production d'échantillons ou activité analytique), par rapport aux exigences générales et techniques requises pour définir un système d'AQ utilisable et efficace.

Néanmoins pour une reconnaissance immédiate, il resterait l'alternative suivante :

- \* soit, fixer son propre référentiel et le proposer à l'organisme chargé de l'évaluer, avec l'inconvénient d'être à la fois juge et partie,
- \* soit, mettre en place un système d'AQ spécifique à chacune des deux activités majeures selon les deux types de référentiels existants : production (ISO 9002) et prestations analytiques (EN 45001), pour le service production!

Il faudra prendre en considération, dans ce dernier cas les risques de dysfonctionnement occasionnés par la coexistence de deux systèmes différents.

Cependant CECALAIT a mis en place depuis le début de son activité, un ensemble de dispositions générales et techniques pour assurer aux clients la qualité des services proposés, indispensable à une évaluation objective des résultats produits par les laboratoires. L'ensemble du système peut être schématisé selon la figure donnée page suivante.

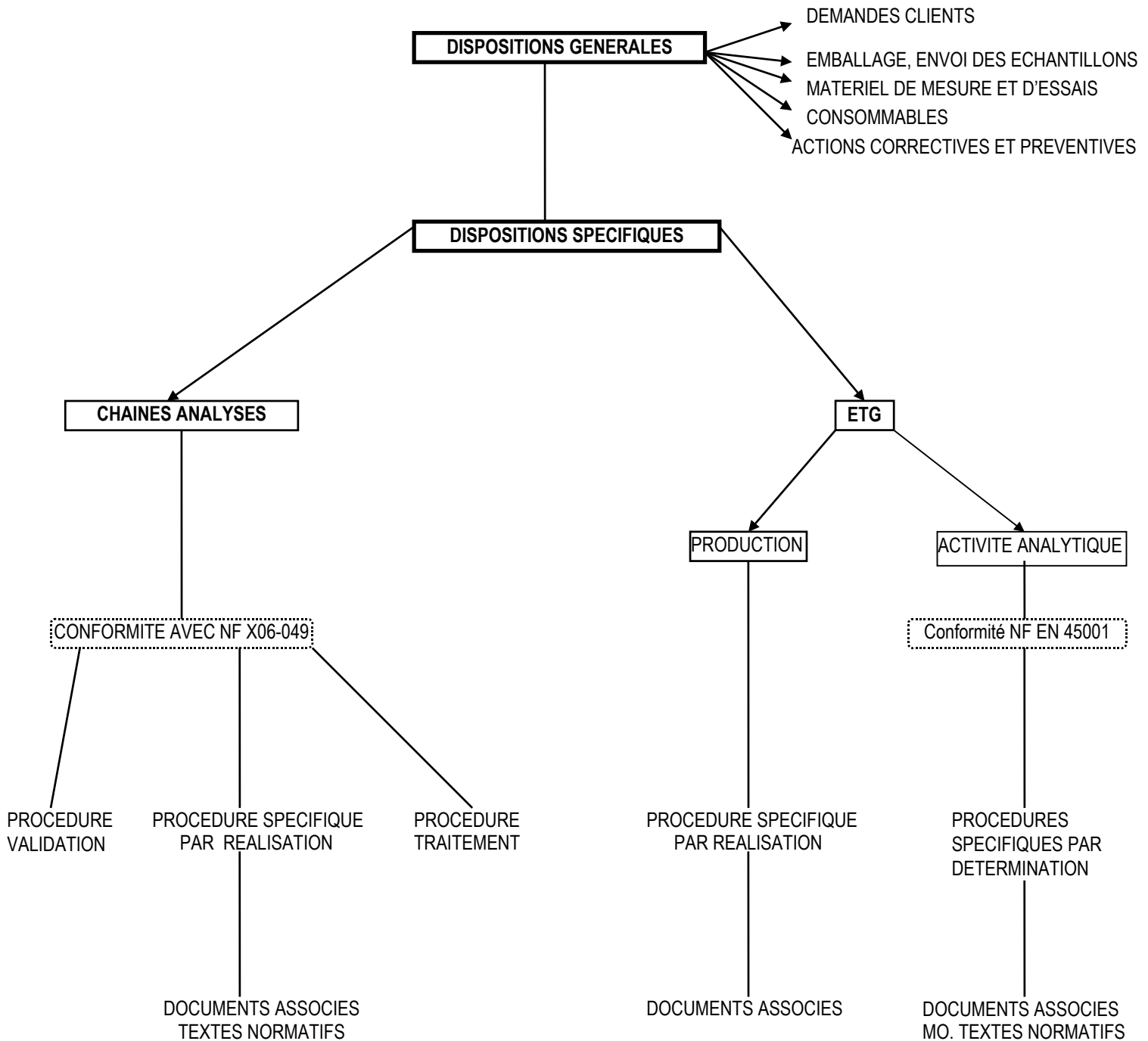
Les dispositions générales sont applicables à l'ensemble de l'activité de CECALAIT.

Elles correspondent à des procédures d'organisation (traitement des demandes, des anomalies, des dérogations, envois...) et à des procédures à caractère technique générales (consommables, équipement et matériel de mesure et d'essai...).

Les dispositions spécifiques associées donnent lieu à des procédures ciblées par activité ou action.

- \* ex : procédure « réalisation ETG Gerber » : elle comprend toutes les étapes depuis le prélèvement du lait jusqu'au test d'homogénéité,
- \* ex : procédure « détermination des valeurs de référence MG-Gerber : norme utilisée, nombre des répétitions réalisées, nom des laboratoires participant à l'établissement de la référence.

Le système actuel se limite essentiellement à la partie « procédure » des opérations et ne comprend pas encore l'ensemble de la documentation (PQ - MQ) souhaitable dans un système d'AQ. Toutefois, il permet d'assurer, pour l'instant, l'essentiel de ce que les laboratoires peuvent attendre de garantie sur les échantillons de référence, de contrôle ou d'étalonnage et sur les essais interlaboratoires et leur permet d'assurer sans conteste la qualité de leurs résultats analytiques.



De plus, cette solution permettra, très certainement une adaptation très rapide au nouveau référentiel, qui, nous l'espérons tous, ne saurait tarder. L'hypothèse qui nous apparaîtrait néanmoins la plus souhaitable consisterait à établir un référentiel spécifique pour l'ensemble de l'activité de CECALAIT. Ce texte utiliserait les éléments existants dans les textes normatifs actuels : NF EN 45001, ISO 9002, X 06-049. Il pourrait ensuite être soumis aux organismes d'accréditation et de normalisation : COFRAC et AFNOR.

En dehors de ces problèmes administratifs, on peut penser également que l'accession de CECALAIT à des locaux spécifiques et adaptés à son activité, que l'on peut espérer à court terme, permettra une meilleure approche, en nous laissant une

plus grande liberté de manoeuvre pour obtenir une reconnaissance officielle de qualité.

#### Liste des abréviations

AQ : assurance qualité  
 ETG : échantillons à teneur garantie  
 MG : matière grasse  
 MO : mode opératoire  
 MQ : manuel qualité  
 PQ : plan qualité

